Demande d'un acte de naissance

Bienvenue au Département de la Santé et de l'Hygiène Mentale de la Ville de New York (New York City Department of Health and Mental Hygiene)

Le Département de la Santé délivre des copies d'acte de naissance pour toute personne née dans l'un des cinq quartiers de la ville : Brooklyn, Bronx, Manhattan, Queens et Staten Island.

Éviter les files d'attente

Demandez votre copie d'acte de naissance en ligne ou par courrier postal et recevez-la sous 30 jours. Rendez-vous sur le site nyc.gov/health et recherchez « order a birth certificate » (demander un acte de naissance) pour plus d'informations ou allez directement sur le site vitalcheck.com. Vous devrez disposer d'un compte de crédit, d'un compte de débit ou d'un compte-chèque personnel pour effectuer une demande en ligne. Les demandes ne pourront être traitées que si le compte est libellé à votre nom.

- Le coût des demandes en ligne est de 15 dollars par copie, auxquels s'ajoutent des frais de traitement de 8,30 dollars par demande.
- Le coût des demandes par courrier postal est de 15 dollars par copie, sans frais de traitement.

Faire une demande en personne

Que dois-je faire pour faire une demande en personne?

Vous devez disposer d'une pièce d'identité avec photo en cours de validité ou de deux justificatifs de domicile.

Les pièces d'identité avec photo suivantes sont acceptées :

- Permis de conduire ou autre pièce d'identité en cours de validité
- Carte d'identité IDNYC
- Carte professionnelle et bulletin de salaire récent
- Carte d'étudiant avec relevé en cours de validité
- Carte de réduction du réseau de transport (MTA) de la ville de New York
- Passeport ou carte d'identité des États-Unis d'Amérique ou étranger(ère)
- Carte d'identification des allocations de l'État de New York
- Carte de résident permanent
- Carte de détenu avec billet de sortie valide
- Carte « Access-A-Ride » (accès au réseau de transport pour les personnes handicapées) de la ville de New York

Les documents suivants sont acceptés comme justificatifs de domicile :

- Factures de services (internet, gaz, électricité)
- Relevés de cartes de crédit
- Courrier d'une agence gouvernementale à votre nom

Les documents doivent faire apparaître vos nom et adresse, être datés et ne pas être antérieurs à 60 jours. Si vous envoyez deux justificatifs de domicile plutôt qu'une pièce d'identité avec photo en cours de validité, vous recevrez par courrier votre copie d'acte de naissance.

Quels sont les frais et comment dois-je faire pour payer ?

- Tous les actes de naissance et de décès de la ville de New York coûtent 15 dollars par copie, plus des frais uniques de 2,75 dollars pour la vérification de l'identité. Par exemple, le coût d'un acte est de 17,75 dollars. Deux actes = 32,75 dollars ; trois actes = 47,75 dollars ; etc.
- Réglez par carte de crédit, carte bancaire, chèque ou mandat. Nous n'acceptons pas les paiements en espèces.

Comment dois-je faire pour demander un acte de décès ?

Veuillez vous adresser à un agent de l'assistance clientèle pour une demande d'acte de décès de la ville de New York. Un agent de l'assistance clientèle du guichet des actes de naissance vous aidera à effectuer votre demande.

Veuillez vous adresser à un agent de l'assistance clientèle si vous avez des questions.

